

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Abéba, Ethiopie, B.P.: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321  
Courriel: [situationroom@africa-union.org](mailto:situationroom@africa-union.org)

---

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ  
905<sup>EME</sup> REUNION

27 JANVIER 2020  
ADDIS ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/BR.(CMV)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Adopté par le Conseil de paix et de sécurité lors de sa 905<sup>ème</sup> réunion tenue le 27 janvier 2020, sur la situation en République du Soudan du Sud.**

Le Conseil de paix et de sécurité,

**Rappelant** ses précédents communiqués et communiqués de presse sur la situation au Soudan du Sud, notamment le communiqué PSC/AHG/COMM (DCXXVI) adopté lors de sa 720<sup>ème</sup> réunion tenue le 20 septembre 2016 à New York, le communiqué PSC/PR/COMM, le communiqué (DCCLI) adopté lors de sa 751<sup>ème</sup> réunion tenue le 8 février 2018, le communiqué PSC/PR/COMM. (DCCLXVIII) adopté lors de sa 768<sup>ème</sup> réunion tenue le 26 avril 2018, ainsi que son communiqué PSC/AHG/COMM.(DCCLXXXIII) adopté lors de sa 783<sup>ème</sup> réunion tenue à Nouakchott, Mauritanie, au niveau des chefs d'État et de gouvernement, le 30 juin 2018, le communiqué PSC/PR/COMM. (DCCCLXXXVI) adopté lors de sa 886<sup>ème</sup> réunion tenue le 15 octobre 2019 et le communiqué PSC/PR/COMM.(DCCCXCIV) adopté lors de sa 894<sup>ème</sup> réunion tenue le 14 novembre 2019 ;

**Prenant note** de la déclaration de S.E. l'Ambassadeur Idriss Mohamed Farah de Djibouti en sa qualité de Président par intérim du CPS pour le mois de janvier 2020, et des remarques introductives faites par le Directeur du Département paix et sécurité, Dr Admore Kambudzi, au nom du Commissaire à la Paix et à la Sécurité, ainsi que des communications faites par le Représentant spécial du Président de la Commission pour le Soudan du Sud, S.E. l'Ambassadeur Joram Biswaro, et **notant également** les déclarations faites par les représentants de la République du Soudan, en sa qualité de Président de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), du Président par intérim de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée (R-JMEC), la République d'Afrique du Sud, en sa qualité de président du Comité ad hoc de haut niveau (C5) de l'UA pour le Soudan du Sud, de l'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations unies pour la Corne de l'Afrique, au nom des Nations unies, l'Ambassadeur Parfait Onango-Anyanga, ainsi que du représentant de l'Envoyé spécial de l'IGAD pour le Soudan du Sud;

**Réaffirmant** la solidarité de l'Union africaine avec le peuple et le Gouvernement du Soudan du Sud dans leurs aspirations à une paix, une stabilité et un développement durables dans leur pays ;

**Reconnaissant** les efforts déployés par le gouvernement du Soudan du Sud et toutes les parties, ainsi que les progrès d'ensemble réalisés à ce jour dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur la résolution du conflit au Soudan du Sud;

Agissant en vertu de l'article 7 de son protocole, le Conseil de paix et de sécurité :

1. **Félicite** S.E. le Président Salva Kiir, le Dr. Riek Machar, et les dirigeants des autres groupes d'opposition pour avoir maintenu en permanence un dialogue constructif, et **encourage** toutes les parties à continuer à aborder les questions cruciales auxquelles doit faire face la mise en œuvre de l'Accord de paix ;

2. **Se félicite** de la participation présente du Dr Riek Machar à la mise en œuvre de l'Accord de paix, notamment de son séjour de deux semaines à Juba, et **l'encourage** à s'y installer de manière permanente, ce qui constituerait une étape importante dans le processus visant à rétablir la paix et la stabilité au Soudan du Sud;
3. **Exhorte** toutes les parties à respecter sans équivoque le délai du 22 février 2020, marquant la fin de la deuxième prolongation de 100 jours pour la formation d'un gouvernement inclusif d'unité nationale de transition revitalisé (R-TGoNU), afin de rétablir la confiance et, par conséquent, demande également aux parties de résoudre, sans condition préalable, toutes les questions en suspens, en particulier celles concernant le nombre et les frontières des États, la mise en place et le déploiement des Forces unifiées nécessaires ; **souligne l'importance** de l'engagement et du respect des délais convenus dans le R-ARCSS, afin d'ouvrir la voie pour la création effective d'un environnement propice à la tenue d'élections nationales à la fin du processus intérimaire, ce qui permettrait aux populations du Soudan du Sud de jouir du droit démocratique d'élire les représentants politiques de leur choix ;
4. **Exprime sa gratitude** à la Communauté de Sant 'Egidio de Rome pour avoir réussi à faciliter la Déclaration de Rome en parvenant à amener les groupes réfractaires à accepter l'appel à un cessez-le-feu au Soudan du Sud; et **prend note avec satisfaction** de l'engagement pris par le Général Thomas Cirilo, le Général Paul Malong et M. Pagan Amum de cesser les hostilités, et les **encourage** à intensifier leurs efforts pour contribuer activement à la stabilisation et au développement du Soudan du Sud;
5. **Félicite** le Soudan pour son accession à la Présidence de l'IGAD, et **forme l'espoir** que, sous l'égide du Soudan, l'IGAD fera avancer les efforts en faveur d'une intégration régionale soutenue par une coopération politique, sécuritaire et économique ;
6. **Félicite** S.E. David Mabuza, Vice-président de la République d'Afrique du Sud, et Envoyé spécial au Soudan du Sud pour, ses efforts inlassables, en particulier en ce qui concerne la question des frontières et du nombre d'États du Soudan du Sud et **l'encourage** à maintenir son engagement vu l'impératif consistant à aider les parties à surmonter cet aspect critique du R-ARCSS ;
7. **Rend hommage** à l'UA, à l'IGAD, au R-JMEC et au CTSAMVM pour avoir organisé un atelier sur les mécanismes de sécurité les 18 et 19 novembre 2019, qui a permis d'établir une feuille de route avec un calendrier et des budgets pour guider les mécanismes de sécurité dans leurs tâches au cours des 100 jours ;
8. **Exprime sa détermination** renouvelée et son soutien indéfectible à l'IGAD, à la Commission de l'UA, au R-JMEC et au CTSAMVM dans les efforts qu'ils déploient pour assurer le succès de la mise en œuvre des dispositions transitoires en matière de sécurité, dans les jours qui restent de la Période pré transition prolongée de 100 jours ;

9. **Prend note** de la mise à disposition de 40 millions de dollars américains par le gouvernement pour soutenir le processus de mise en œuvre de l'Accord revitalisé et **demande en outre** le déblocage urgent du solde des fonds nécessaires pour entreprendre les tâches critiques en vue de la formation du T-GoNU ;

10. **Exige** que tous les groupes armés évacuent immédiatement leurs forces des 25 bâtiments civils occupés et **avertit** que de tels actes constituent des violations du droit international et que le fait de continuer à défier cet avertissement entraînera des sanctions contre tous les responsables ;

11. **Encourage** le Mécanisme de supervision de la sécurité (MSS) à engager et à soutenir les parties dans l'élaboration de mesures visant à résoudre les problèmes logistiques que pose la formation des Forces unifiées nécessaires ; **demande instamment** au MSS de publier dès que possible son rapport à mi-parcours de 100 jours ;

12. **Prend note, avec une vive préoccupation**, de l'escalade de la crise humanitaire au Soudan du Sud et **lance un appel pressant** aux États membres et à la communauté internationale pour qu'ils apportent des contributions matérielles et, si nécessaires, financières afin d'alléger le sort de la population du Soudan du Sud ;

13. **Félicite** les États membres, qui ont apporté un soutien financier et matériel au gouvernement du Soudan du Sud, notamment l'Égypte, le Nigéria et l'Afrique du Sud et **appelle** les autres États membres pour qu'ils contribuent également à l'effort de mise en œuvre de l'Accord revitalisé ; **appelle également** la communauté internationale dans son ensemble à apporter le soutien financier, matériel et logistique nécessaire au processus de paix au Soudan du Sud ;

14. **Rappelle** sa décision de se rendre au Soudan du Sud et **réaffirme son engagement** à effectuer une visite de terrain avant l'expiration de la période pré transition prolongée de 100 jours, le 22 février 2020, dans le but d'encourager et de motiver les parties à s'engager à former le R-TGoNU, qui constitue une étape essentielle dans la recherche d'une paix durable au Soudan du Sud;

15. **Encourage** le C5 de l'UA à élever au niveau des chefs d'État sa visite prévue au Soudan du Sud, en tenant compte des enjeux importants de l'actuelle période pré transition, afin d'inciter davantage les dirigeants du Soudan du Sud à former le R-TGoNU au plus tard le 22 février 2020, conformément à la prolongation des 100 jours ;

16. **Se félicite** de la proposition de tenir une réunion du C5 de l'UA sur le Soudan du Sud en marge du 33<sup>ème</sup> Sommet ordinaire de l'UA au début du mois de février 2020, comme expression de son soutien au processus de paix au Soudan du Sud, en ce moment critique, et pour exhorter les parties à former le gouvernement intérimaire conformément à l'échéancier convenu ;

17. **Encourage** l'IGAD à convoquer une réunion en marge du 33<sup>ème</sup> Sommet ordinaire de l'UA, afin que ses résultats puissent être transmis aux chefs d'État et de gouvernement de l'UA ;
  
18. **Félicite** S.E. le Président Salva Kiir pour la libération d'un grand nombre de prisonniers à l'occasion du Nouvel An 2020 ; et **l'encourage** à libérer tous les prisonniers politiques restants, dans le cadre des mesures de confiance, en particulier en cette période très critique du processus de paix ;
  
19. **Réaffirme** que le R-ARCSS offre aux Soudanais du Sud une plate-forme unique et durable pour mettre fin à la guerre au Soudan du Sud; et **demande** à la communauté internationale, en particulier aux États membres de l'UA, de continuer à apporter un soutien technique et financier au processus de paix, afin de garantir un répit à la guerre persistante et de mettre fin à la misère de la population du Soudan du Sud;
  
20. **Décide** de rester saisi de la question.